

La réunion du Conseil Communal de ce jour a lieu en vertu d'une décision prise par le Collège communal du 12 juin 2009.

Les convocations à cette assemblée ont été remises au domicile des conseillers le 12 juin 2009 ; elles contenaient un ordre du jour qui comportait 19 points.

A la demande d'un Conseiller communal, un point supplémentaire a été ajouté à cet ordre du jour, en date du 17 juin 2009.

Une question orale a été posée aux membres du Collège communal par un Conseiller communal.

Il est procédé au tirage au sort du nom du Conseiller qui sera appelé à voter en premier lieu lors de chaque appel nominal ; c'est le nom de Monsieur Jean MICHEZ qui est tiré.

Le Président déclare la séance ouverte.

SEANCE PUBLIQUE

1. PV de la dernière réunion - Approbation

Conformément à l'article 89, 2^{ème} alinéa de la nouvelle loi communale, le procès-verbal de la dernière réunion a été mis à la disposition des conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance et il sera considéré comme approuvé si aucune observation n'est formulée à son sujet d'ici à la fin de la réunion.

2. Procès-verbal de vérification de caisse du Receveur communal au 31 mars 2009

La vérification de caisse du Receveur communal au 31 mars 2009 a été réalisée par le Bourgmestre, Monsieur Carlo DI ANTONIO, le 12 mai dernier.

Monsieur DI ANTONIO a pu constater la concordance des soldes des comptes particuliers financiers avec ceux des extraits de comptes et des avoirs en espèces.

Aucune remarque n'est donc émise à ce sujet et aucun vote n'intervient.

3. ASBL Centre Culturel de Dour – Comptes 2008 – Approbation

Le compte 2008 du Centre culturel se clôture par un déficit de 4.011€ pour l'exercice 2008. Il a été approuvé par l'assemblée générale du 05 mai 2009. Le total des produits s'élève à 130.593€ et le total des charges à 134.604€. Le bilan présente un total d'actifs de 37.510€. La vérification des comptes a été opérée en date du 09 mars 2009.

Ces comptes sont communiqués pour information au Conseil communal et aucun vote n'intervient sur ce point.

4. Fabriques d'église – Comptes 2008 – Approbation

4.1. FE St Martin Centre d'Elouges

Le compte de la Fabrique d'église Saint-Martin Centre à Elouges, pour l'exercice 2008, se clôture par un déficit de 3.275€ pour un total de recettes de 22.003€ et un total de dépenses de 25.279€. Le déficit se justifie par la réparation de vitraux pour laquelle la compagnie d'assurance avait versé, en 2006, l'équivalent du montant des réparations qui n'avaient pu encore être effectuées. La dotation communale s'élève à 12.557,83€.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

4.2. FE St Martin Monceau d'Elouges

Le compte de la Fabrique d'église Saint-Martin Monceau à Elouges se clôture par un excédent de 1.653€ pour un total de recettes de 14.246€ et un total de dépenses de 12.593€. La dotation communale s'élevait à 10.083€.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

5. Subsidés 2009 aux diverses associations – Approbation

En application de la circulaire du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, il est ici proposé d'adopter, pour l'exercice 2009, le règlement qui régit l'octroi de subventions durant l'exercice aux diverses associations. L'ensemble des subsidés repris dans le budget communal figure donc ici :

104/332/02	CECAM Mons (Cercle des employés de l'état civil)	25,00
351/332/02	Ecole des jeunes sapeurs pompiers de Dour	3.000,00
529/332/02	Association des commerçants de Dour (ACAD)	1.500,00
	ASBL Dour Centre Ville	37.613,81
561/332/02	Blaugies Patrimoine	500,00
761/332/01	ASBL Creccide	400,00
761/332/02	Unité St Joseph de Petit-Dour	250,00
	239ème Unité scouts & Guides Pluralistes	300,00
	240ème Unité scouts & Guides Pluralistes	300,00
	Groupe mixte Jeunes Medarevoi	300,00
	MJ Dour	300,00
	Manécanterie des Petits Chanteurs de la Route	300,00
762/332/01	ASBL Espace Terrils d'Aiseau-Presles	100,00
	Maison du Tourisme de Mons	1.689,90
762/332/02	ASBL Les Randonneurs Transfrontaliers	125,00
	Club Senior de Dour	125,00
	Chorale Ste Cécile de Petit-Dour	600,00
	Fanfare communale de Blaugies	750,00
	Société Royale des Fanfares de Dour	750,00
	Royale Harmonie La Persévérance de Wihéries	750,00
	Royale Fanfare l'Union de Wihéries	750,00
	Fanfare l'Union de Petit-Dour	750,00
	La Roulotte Théâtrale	1.000,00
	Société du Carnaval d'Elouges	2.500,00
	Médiathèque de la Communauté Française	3.200,00
	ASBL Centre Culturel de Dour	20.440,00
	Les Bourlingueurs c/o Mme Moins Danielle	2.500,00
76202/332/02	ASBL Centre Culturel de Dour - subsidé énergie	28.000,00
763/332/02	Maison de la Paix	62,00
	Club St Hubert de Blaugies	62,00
	F.N.A.P.G. section de Wihéries	100,00
	F.N.A.P.G. section de Dour	100,00
	F.N.A.P.G. section d'Elouges	100,00
	Anciens combattants - section de Wihéries	100,00
	Anciens combattants - section de Blaugies	100,00
	Déportés et Réfractaires	150,00
	F.N.I.G. - section de Dour	125,00
	Ligue du Souvenir de Dour	125,00
764/332/01	Association des Echevins des Sports	425,00

764/332/02	ASBL Centre Sportif d'Elouges-Dour	39.920,00
	ASBL Centre Sportif d'Elouges-Dour pr stages sportifs	10.000,00
	ASBL Centre Sportif d'Elouges-Dour pr remise de trophées	3.000,00
76401/332/02	Entente Sportive Elouges - Dour - subside énergie	750,00
	ASBL Centre Sportif d'Elouges - Dour - subside énergie	24.500,00
76402/332/02	Billard Jeunesse d'Elouges	125,00
	Olympic Blaugies Jogging	250,00
	Les Six Boulettes	250,00
76402/332/02	F.C. Dour	0,00
(suite)	S.C. Elouges	0,00
	Entente Sportive Elouges - Dour	3.500,00
	Balle Pelote de Blaugies	825,00
	Judo Club d'Elouges	1.200,00
	Dour Palette	1.350,00
	Volley-Ball d'Elouges	2.050,00
	B.C. Dour - Elouges	2.450,00
	Dour Sports	3.000,00
	Dour Sports pr cross-cup	2.000,00
	ASBL Le Samyn	20.000,00
	Club de crosseurs	75,00
79090/332/01	Comité des Fêtes de la Jeunesse Laïque	250,00
	Pensée et Humanisme Laïque	250,00
822/332/02	Les Amis des Aveugles de Ghlin	25,00
	Association Chrétienne des Invalides & Handicapés	25,00
844/332/02	ASBL L'Entraide "La Boutique du Cœur"	125,00
871/332/02	Croix-Rouge de Belgique	250,00
	O.N.E.	750,00

De plus, la mise à disposition de longue durée, à titre gratuit, de bâtiments et d'infrastructures, y compris les charges domestiques (chauffage, éclairage, eaux, nettoyage et assurance) est reprise dans le dossier également. Il s'agit, en l'occurrence des mises à dispositions suivantes :

ASBL Centre Culturel de Dour	Centre culturel rue du Marché à Dour
ASBL Centre Sportif d'Elouges-Dour	Hall des sports d'Elouges
ASBL Garance	Local à l'école de Moranfayt
ASBL Parler pour le dire	Maison de quartier d'Elouges
Dour Palette	Deux pièces école de Moranfayt à Dour
Plaine de vacances	Locaux école de Moranfayt à Dour
Jeunesse et Santé	Ecole de Moranfayt à Dour
Fanfare l'Union de Petit-Dour	Deux locaux école maternelle de Petit-dour
Entente Sportive Elouges-Dour	Terrain de football & installations Sentier de Warquignies
Entente Sportive Elouges-Dour	Terrain de football & installations Chemin des 34
Judo Club d'Elouges	Salle de gymnastique école d'Elouges
Dour Palette	Salle de gymnastique école d'Elouges
Académie de musique de Colfontaine	Réfectoire école d'Elouges
Académie de musique de Colfontaine	Deux classes école d'Elouges
Dour Palette	Salle de gymnastique école de Wihéries
Volley Ball Club d'Elouges	Salle de gymnastique école de Wihéries
Club « Chiffres et Lettres »	Une classe école du Centre à Dour
Chorale « Amicitia »	Une classe primaire & deux classes préfabriquées école du Centre à Dour
Académie de musique de Colfontaine	Classes de l'école du Centre à Dour
Volley Club Dour (P. Tierce)	Salle de gymnastique école de Wihéries

Club Jujitsu	Salle de gymnastique école de Petit-Dour
Patchwork	Maison de quartier d'Elouges
ASBL Ecole des Jeunes Sapeurs pompiers	Salle de gymnastique école de Petit-Dour

Ce règlement prévoit également que le Collège puisse allouer des subventions sous la forme suivante à charge de les faire ratifier par le Conseil communal, en l'occurrence :

- a. la mise à disposition ponctuelle (inférieure à un an), à titre gratuit, avec un maximum de cinq fois sur l'année, de bâtiments et infrastructures (y compris les charges domestiques ; chauffage, éclairage, eau, nettoyage, assurance) ;
- b. l'octroi de coupes, de médailles et de cadeaux officiels de représentation, à concurrence d'un montant maximum de 100€ et d'une fréquence maximum de cinq fois l'an ;
- c. la prise en charge de frais de représentation (drink ou collation) dans le cadre de manifestations exceptionnelles (jubilé, événement particulier etc...) à concurrence de 100€ et à la fréquence maximum de cinq fois l'an ;
- d. la prestation des services communaux en matière d'entretien de terrains et d'infrastructures ;
- e. la prestation des services communaux en matière de logistique (véhicule, main d'œuvre, ordinateur, rétroprojecteur, écran, sonorisation, panneaux et tableaux électriques, coffrets électriques, podium, chapiteau, tente, barrières Nadar, chaises, bancs, tables, impression A4 et A3, rames de papier, frais de reliures, affranchissement des enveloppes, réalisation d'affiches, de programmes etc...) ;
- f. la prise en charge de prestations d'animations.

En ce qui concerne le contrôle de l'octroi de ces subsides, il est prévu :

- pour les subventions inférieures à 24.789,35€, d'en confier le contrôle au Collège communal via une déclaration sur l'honneur du bénéficiaire d'avoir utilisé la subvention aux fins pour laquelle elle a été octroyée et un rapport d'activités
- pour les subventions supérieures à 24.789,35€, de confier au Collège leur contrôle en ce compris la vérification des comptes et bilans ainsi que la production d'un rapport d'activités et d'un rapport financier et de communiquer ces informations au Conseil communal.

Dans le cas où les justificatifs fournis par les bénéficiaires n'auraient pas été transmis dans les temps ou seraient jugés insuffisants, le Collège pourrait exiger le remboursement total ou partiel des subsides octroyés.

Monsieur MICHEZ demande la parole et souhaiterait obtenir une explication quant au subside accordé à l'ASBL CRECCIDE.

L'Echevine Claudine COOLSAET répond que cette ASBL suit la mise en place et l'animation du Conseil de la Jeunesse mais également du Conseil communal des Enfants. Une convention est passée avec eux.

Monsieur MICHEZ souhaiterait savoir quel est l'objet du subside prévu pour l'ASBL Les Bourlingueurs.

Le Bourgmestre répond qu'il s'agit du projet de construction d'un bateau pour naviguer sur le lac Kivu. Ce projet n'a pu être retenu dans un premier temps par le pouvoir

subsidiant. Il pourra être réintroduit ultérieurement.

Monsieur MICHEZ demande s'il est possible de scinder le subside octroyé au Centre sportif de 39.920€ en deux : les 30.000€ pour les festivités et les 9.920€ pour le fonctionnement.

Monsieur MICHEZ demande encore qui sont les membres de l'ASBL Le Samyn.

Le Bourgmestre répond pour la première question que cela pourra être envisagé ultérieurement et pour la seconde, qu'il s'agit toujours des mêmes organisateurs qu'auparavant : Jean-Luc VANDENBROUCKE, Oliver ROUGRAFF, etc....

Ce règlement est voté à l'unanimité.

6. Elargissement de la fonction locative de la salle des sports à des activités non-sportives

Lors du dernier Conseil communal du 25 mai, Monsieur MICHEZ avait souhaité porter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'élargissement de la fonction locative de la salle de sports à des activités non-sportives. Après discussions, il avait été décidé de reporter ce point afin que le Collège puisse proposer une solution au Conseil communal.

Le Collège a donc décidé, en date du 12 juin dernier, d'adresser un courrier à l'ASBL Centre sportif afin de leur rappeler qu'il n'est pas souhaitable d'élargir la fonction locative de la salle des sports à des activités non-sportives et que toute dérogation à ce principe devra faire l'objet d'un accord préalable du Collège communal.

Il est donc proposé, au Conseil communal, de ratifier cette position.

Monsieur MICHEZ demande que le Conseil communal passe au vote sur la proposition 1 qu'il avait déposée lors du dernier Conseil communal, en l'occurrence : « le Conseil communal décide d'élargir l'accès de la salle à des activités non-sportives ».

Il est procédé au vote par appel nominal sur ce point qui est refusé par 7 voix pour et 16 voix contre.

Monsieur MICHEZ émet une remarque relative à un article de presse relatant la déclaration d'un club de mini-foot qui annonce qu'il bénéficiera de la gratuité de la salle de sports pour exercer ses entraînements et les matches. Il estime que cette annonce est quelque peu anticipée à partir du moment où le Conseil d'Administration ne s'est pas encore prononcé sur le point.

Le Bourgmestre répond qu'annoncer la gratuité pure et simple est peut-être un peu excessif, qu'il convient maintenant que le Centre sportif négocie les conditions d'accès de ce club à la salle ; il estime qu'il est cependant important de soutenir ce club qui est en première division.

Monsieur TACHENION souligne que cette annonce est non seulement faite trop tôt mais qu'en plus elle semble inappropriée au niveau de la gratuité.

Le Bourgmestre propose ensuite au Conseil communal de voter sur la proposition du Collège, à savoir le fait de rappeler à l'ASBL Centre sportif qu'il n'est pas souhaitable d'élargir la fonction locative de la salle des sports à des activités non-sportives et que toute dérogation à ce principe devra faire l'objet d'un accord préalable du Collège communal.

Il est procédé au vote par appel nominal sur ce point qui est approuvé par 16 voix pour et 7 voix contre.

7. Ordonnances de police – Ratification

Le 18 décembre 2006, le Conseil communal chargeait le Bourgmestre de prendre en ses lieux et place les mesures requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité de passage dans les rues et places publiques.

Dès lors, il est proposé au Conseil communal de ratifier les ordonnances de police prises par le Bourgmestre dans ce contexte aux dates ci-dessous :

<u>Ordonnance du</u>	<u>Demandeur</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée</u>
15 avril 2009	La firme Traffic Signs	En raison des travaux de rénovation de toiture, sise rue Grande n°64 à 7370 Dour, nécessitant le placement d'une grue mobile. La circulation sera interdite dans la Grand rue (tronçon compris entre la rue Mirliton et la ruelle Bourguignon). Le stationnement sera interdit dans la Grand rue du n°54 au n°66 et dans la rue Mirliton sur une distance de 25 M à partir du carrefour formé par cette rue et par la Grand rue.	Le 22 avril 2009, pour une durée d'un jour.
17 avril 2009	Monsieur Roland Daniel	En raison des travaux d'élagages d'arbres, rue de l'Athénée n°12 à 7370 Dour. Le stationnement sera interdit et la circulation se fera par demi-chaussée si nécessaire.	Entre le 22 avril 2009 et le 07 mai 2009, entre 07h30 et 18h00, pour une durée de 3 jours ouvrables.
20 avril 2009	L'entreprise EUROVIA SA	En raison des travaux de réfection de trottoir, rue A. Patte à 7370 Dour. 1°phase : sur le tronçon compris entre la rue Aimeries et la rue St-Louis. 2°phase : sur la tronçon compris entre la rue Saint-Louis et la rue A. Danhier. 3°phase : sur le tronçon compris entre la rue A. Danhier et la rue de Boussu. L'arrêt et le stationnement seront interdits sur toute l'étendue du chantier et de part et d'autre de la chaussée, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains.	A partir du 20 avril 2009 et jusqu'au 30 juin.
22 avril 2009	Monsieur Marcel Castelain	En raison de l'organisation du « Grand Prix des Sylves » qui se déroulera au départ de la place Verte et dans les rues : Henri Pochez, de la Bienfaisance, du Longterne, Pont-à-Cavains, Avaleresse, Sauwartan, Ropaix, du Cimetière, Voie de Sars, Mouligneau, Cauderloo, Moranfayt, Henri Pochez, Chêne brûlé avec l'arrivée prévue à l'école de Moranfayt. Le sens unique du sentier de l'Alouette sera inversé de manière à mieux canaliser la circulation. Le stationnement sera interdit dans la rue du Chêne Brûlé (tronçon compris entre la rue H.	Le 1 ^{er} mai 2009 entre 08h00 et 13h00.

		Pochez et le sentier de l'alouette).	
24 avril 2009	La Maison des Jeunes	En raison de l'organisation de la « Foire aux artisans et à la brocante » sur la place Verte à Dour, avec l'implantation d'un chapiteau, et que différentes activités seront organisées durant le week-end. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la place Verte.	Du jeudi 30 avril 2009 0 06h00 et jusqu'au lundi 04 mai 2009 à 16h00.
24 avril 2009	Madame Yvette Platiau	En raison du placement d'un camion de déménagement avec élévateur dans la rue Mirliton. Le stationnement sera interdit dans la rue Mirliton sur une distance de 25 Mètres, à partir du carrefour formé par cette rue et la rue Grande.	Le mercredi 06 mai 2009 de 08h00 à 12h00.
28 avril 2009	L'Administration Communale de Dour	En raison de l'organisation d'un marché aux fleurs sur la place Verte à Dour. L'arrêt et le stationnement seront interdits sur la place Verte à Dour.	A partir du vendredi 08 mai 2009 à 20h00 et jusqu'au samedi 09 mai 2009 à 16h00.
28 avril 2009	Le Centre wallon de Recherches agronomiques Département Génie rural	En raison du contrôle des pulvérisateurs en Wallonie sur le parking jouxtant la Grand-Place à Dour. L'arrêt et le stationnement seront interdits sur 50% côté gauche, dans le sens de la longueur.	Du vendredi 08 mai 2009 jusqu'au 12 mai 2009 de 08h30 à 16h30.
28 avril 2009	L'école communale de Blaugies	En raison de l'organisation de la fête scolaire. Durant cette manifestation, la circulation sera réduite à 30 km/h dans la rue de la Frontière (tronçon compris entre la rue Baudinchamps et la rue Planche Cabeille).	Le samedi 16 mai 2009 de 12h00 jusque 22h00.
29 avril 2009	La société TRAVOCO	En raison des travaux de pose de câbles électriques nécessitant l'ouverture d'une tranchée en accotement à Dour rue d'Elouges (RN 552) (tronçon compris entre le pont de la RN 51 et la centrale électrique) nécessitant une traversée de voirie au niveau de la rue du Commerce (RN 553) et une traversée de voirie au niveau de la centrale électrique 5RN 552). L'arrêt et le stationnement seront interdits sur toute l'étendue du chantier (en fonction de l'avancement des travaux). La circulation sera interdite sur la première bande de circulation affectée au sens Hensies-Dour. La vitesse sera limitée à 50 km/h. Il sera interdit de dépasser.	A partir du 04 mai 2009 et jusqu'au 30 juin 2009.
04 mai 2009	Monsieur Michel Dormont	En raison du placement d'un container, rue de la Drève face aux n°6 et 8. Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée.	Du samedi 09 mai 2009 à 07h30 jusqu'au lundi 11 mai 2009 à 17h00.
07 mai 2009	L'Administration Communale	En raison de l'organisation d'une kermesse, le marché hebdomadaire organisé au même endroit doit être déplacé sur la rue place Verte (tronçon compris entre la rue H. Pochez et la rue du Coron), ainsi que sur les emplacements de stationnement des bus, et sur la partie de la place Verte située face à la rue du Rossignol. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la place Verte, sur le tronçon compris entre la rue H. Pochez et la rue du Coron, ainsi que sur les emplacements de	Le lundi 18 mai 2009.

		bus le long de la place Verte. La circulation des véhicules sera limité à 30 km/h à partir du carrefour rue place Verte et rue H. Pochez jusqu'au centre de formation « Cefop Formation ».	
08 mai 2009	Le service des travaux	En raison des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres, Chemin des Croix à Dour. L'arrêt et le stationnement seront interdits sur toute l'étendue du chantier. La circulation des véhicules sera interdite. Une déviation sera mise en place au niveau du carrefour formé par le Chemin des Croix et la rue Drève Jouveneau, ainsi qu'au carrefour formé par le Chemin des Croix et le rond point de « l'épine ». Cette déviation s'effectuera par la rue E. Estiévenart, la Grand Place, la rue du Marché, la rue de la Drève et la Drève Jouveneau.	A partir du 18 mai 2009 et jusque la fin des travaux.
11 mai 2009	Ecole communale d'Elouges	En raison de l'organisation d'une marche dans la rue Charles Wantiez à Dour. Le stationnement des véhicules sera interdit.	Le dimanche 17 mai 2009
12 mai 2009	Le MWET	En raison des travaux de marquage au sol concernant la création d'une bande de stationnement à Dour, rue de Boussu (RN 549 – BK 3,7), du n°19b jusqu'au carrefour formé par cette rue et par la Voie d'Hainin (RN 549 – BK 3,175). Cette bande de stationnement sera régularisée par un A.M. L'arrêt et le stationnement seront interdits, sur toute l'étendue du chantier. La circulation des véhicules sera interdite à plus de 25 km/heure et se fera par demi-chaussée.	A partir du 13 mai 2009, pour une durée indéterminée.
14 mai 2009	L'ASBL « Vélo club la Chapelle »	En raison de l'organisation d'une « corrida » et une course cycliste intitulée le « Mémorial Eric LOISEAU ». L'arrêt et le stationnement seront interdits sur la place d'Elouges, (face à la banque « Fortis ») et surtout le parcours.	Du samedi 30 mai 2009 jusqu'au dimanche 31 mai 2009
14 mai 2009	Le service des travaux	En raison des travaux de réfection de chaussée à la rue Nacfer à Dour. Les travaux seront exécutés de jour avec occupation partielle de la chaussée par du matériel ou des déblais. L'arrêt et le stationnement seront interdits, de part et d'autre de la chaussée, sur toute l'étendue du chantier). La circulation sera interdite. La déviation se fera par la rue Nacfer et la rue des Vivroeux.	A partir du 15 mai 2009 pour une durée de 30 jours ouvrables.
14 mai 2009	La SCRL « Brasserie de Blaugies »	En raison de l'organisation d'une manifestation intitulée « Blaugies : Forêt, Ferme et Brasserie ». Dans la rue de la Frontière à Dour (partie comprise entre le numéro 427, entrée du bois, et la rue Ruinsette) sera totalement interdite à la circulation, sauf riverains et véhicules des services d'ordre et de secours. Une déviation sera implantée au carrefour précité.	Les 30, 31 mai et 1 ^{er} juin 2009
20 mai 2009	La société Michel BRION SPRL	En raison du placement d'un échafaudage suspendu à Dour, rue du Quesnoy n°42 en vue des travaux de rénovation de façade.	A partir du lundi 25 mai 2009 jusqu'au vendredi 19 juin 2009.

26 mai 2009	Monsieur Giuseppe TULLII	En raison de l'organisation d'une messe en l'Eglise « Saint-Victor » sise Grand-Place à Dour, suivie d'une procession empruntant les rues suivantes : rue de la Tannerie, rue Delval (tronçon compris entre rue de la Tannerie et la Grand rue), Grand-Rue et retour à l'église « Saint-Victor ». Le stationnement des véhicules sera interdit sur la Grand-Place de Dour.	Le samedi 06 juin 2009 entre 10h30 et 14h00.
28 mai 2009	Monsieur Geoffrey BOULVIN	En raison du placement d'un container à Dour, rue Maréchal Foch n°70. Le stationnement sera interdit rue Maréchal Foch, à hauteur du n°70, sur une distance de 15 mètres.	Le vendredi 05 juin 2009 à partir de 08h00 jusqu'à 12h00.
29 mai 2009	Monsieur Damien DESIDE	En raison de la construction d'une habitation industrialisée par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée, nécessitant l'interdiction de circuler à Dour, rue Viane n°6. Les travaux seront exécutés de jour avec occupation partielle de la voirie par du matériel ou des déblais. L'arrêt et le stationnement seront interdits de part et d'autre de la chaussée, sur toute l'étendue du chantier (20 mètres de part et d'autre de l'adresse indiquée). La circulation des véhicules sera interdite (sauf riverains) et une déviation sera mise en place.	Le mercredi 03 juin et le jeudi 04 juin 2009.
03 juin 2009	Monsieur Bastien MARTIN	En raison d'un mariage, la réservation de quelques emplacements de stationnement dans la rue de la Gayolle à Dour. L'arrêt et le stationnement seront interdits, dans la rue de la Gayolle du n°4 au n°22, excepté les véhicules prévus pour la cérémonie. Les véhicules ne pourront cependant pas se stationner devant les garages.	Le 13 juin 2009, de 08h00 à 12h00.
03 juin 2009	Monsieur et Madame VANDIEREND ONCK-DELAY	En raison du placement d'un camion de déménagement, face à l'habitation rue V. Delporte n°75 à Dour. Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée à la rue V. Delporte, à hauteur du n°75 sur une distance de 20 mètres.	Le mercredi 10 juin 2009 de 10h00 à 18h00.
03 juin 2009	L'Administration Communale	En raison des élections, plusieurs bureaux de vote seront installés dans les bâtiments de l'école de Moranfayt, rue Moranfayt n°93 à Dour. La circulation des véhicules (sauf ceux des forces de l'ordre de secours et de la société TEC) se fera à sens unique rue Henri Pochez et ce, en direction de la rue Moranfayt, plus précisément dans le tronçon compris entre la place Verte et la rue du Chêne Brûlé.	Le 07 juin 2009 entre 07h30 et 15h30.
05 juin 2009	L'Agence locale pour l'Emploi	En raison des travaux de remplacement d'une fenêtre de façade, place E. Vandervelde à Dour. Le stationnement des véhicules sera interdit place E. Vandervelde, tronçon compris entre la place Verte (entrée parking) et la rue du Peuple.	Le mardi 09 juin 2009 entre 07h00 et 17h00.

Ce point est ratifié à l'unanimité.

8. SCRL Le Logis dourois – Démission d’une représentante au sein du Comité d’attribution de logements sociaux – Acceptation et désignation de son remplaçant

Madame Claudine DUPONT a été désignée, en date du 07 juin 2007, par le Conseil communal en qualité de représentante de la commune au sein du comité d’attribution de logements sociaux du Logis dourois.

L’intéressée a remis sa démission, en date du 16 avril 2009, de ses fonctions au sein du comité d’attribution. Il y a donc lieu d’accepter cette démission et de procéder à la désignation d’un remplaçant.

Le Bourgmestre propose la candidature de Madame Delphine KEMPF.

Le Conseil communal accepte cette désignation.

9. Parc naturel des Hauts-Pays - Désignation de trois représentants pour siéger à l’assemblée générale de la future commission de gestion du Parc naturel

Suite à l’entrée en vigueur du nouveau décret sur les parcs naturels wallons, il est nécessaire de créer une nouvelle commission de gestion du parc naturel des Hauts-Pays. Celle-ci a pour mission de gérer les projets du parc, son équipe technique ainsi qu’une partie de ses finances. Elle sera structurée sous forme d’une ASBL dont l’assemblée générale regroupe 44 membres dont 22 membres représentant les 6 communes, la province du Hainaut et l’IDEA et 22 membres représentant diverses associations locales.

Trois personnes doivent être désignées pour représenter la commune au sein de cette commission. Le pouvoir organisateur propose aux différents conseils communaux de désigner une personne de la majorité, une personne de l’opposition et un employé communal, la parité homme/femme devant être respectée. Les Conseillers communaux qui représentent déjà la commune au sein de l’intercommunale peuvent également intégrer la commission de gestion. Il est donc proposé au Conseil communal de désigner trois membres à la commission de gestion.

Le Bourgmestre propose de désigner trois mandataires communaux.

Pour la majorité, le Bourgmestre propose la candidature de Vincent LOISEAU et Isabelle ABRASSART.

Le candidat présenté par le PS est Monsieur Pierre TACHENION.

Ces désignations sont approuvées à l’unanimité.

10. Contrat de Rivière de la Haine - Approbation des nouveaux statuts et nomination de deux membres au Conseil d’Administration

Il existe une volonté du Contrat de Rivière de la Trouille d’étendre ses activités au bassin hydrographique de la Haine. Après présentation des projets au Collège communal par les représentants du Contrat de Rivière et la décision du Conseil communal du 09 mars 2009 d’adhérer au projet d’extension du Contrat de Rivière de la Trouille au bassin hydrographique de la Haine et de désigner Madame Isabelle ABRASSART et Monsieur Dominique COLMANT pour représenter l’administration communale aux réunions du Comité de Rivière, il est, à présent, proposé au Conseil communal d’approuver les nouveaux statuts

ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Contrat de Rivière afin de les mettre en conformité avec l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008. De plus, les communes sont invitées à proposer deux représentants au Conseil d'administration, lequel sera constitué de 16 personnes : le coordinateur, 5 personnes par groupe suivant l'article 1 du règlement d'ordre intérieur, les groupes étant constitués de la manière suivante :

Groupe1 : les membres proposés par les conseils communaux et provinciaux

Groupe2 : les membres proposés par les acteurs locaux

Groupe3 : les membres proposés par les administrations et les organes consultatifs concernés

Il est donc proposé, au Conseil communal, d'approuver les nouveaux statuts ainsi que le règlement d'ordre intérieur et de désigner deux représentants comme candidats au Conseil d'administration du Contrat de Rivière de la Haine (un effectif et un suppléant).

Les candidats proposés sont Madame Isabelle ABRASSART et Monsieur Jean-Louis ALLARD.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

11. Aménagement du terrain de sports rue Moranfayt – Financement du projet – Approbation

En date du 20 octobre 2008, le Conseil communal approuvait le dossier de candidature et le principe des travaux d'aménagement d'un complexe sportif (terrain de football) à la rue Moranfayt. Le projet était alors estimé au montant approximatif de 2.064.329€ TVA comprise. Ce projet a reçu l'accord de principe du Gouvernement wallon en séance du 11 décembre 2008. Le Collège communal décidait, en date du 20 février 2009, de confier à l'IDEA la mission d'auteur de projet pour ces travaux, lesquels devaient être subsidiés à concurrence de 60% par la Région wallonne. Le solde à financer par la commune correspond, par rapport à l'estimation, à un montant de 763.809€. Parallèlement, l'IDEA a décidé, en date du 28 janvier 2009, d'affecter 20.000.000€ sur les fonds issus de l'activité câble à la réalisation de projets d'investissements propres aux communes. Au sein de cette enveloppe, la commune de Dour dispose d'un droit de tirage de 835.665€. Le Collège a donc estimé intéressant de financer ce solde en activant le droit de tirage.

La mise en œuvre de ce droit de tirage implique de confier à l'IDEA la réalisation d'un projet d'investissements, l'intercommunale devenant ainsi le maître d'ouvrage dudit projet. Il convient donc de confier cette mission à l'IDEA. Le Collège a donc retiré sa délibération désignant l'IDEA en tant qu'auteur de projet en date du 12 juin dernier. Dans ce contexte, la commune devra octroyer un droit réel à l'IDEA sur l'immeuble sur lequel les travaux seront réalisés. A l'issue des travaux, lors de la réception provisoire de ceux-ci, il sera procédé, par acte authentique, à la rétrocession du bien par l'IDEA à la commune pour un prix correspondant au coût réel des travaux, honoraires, frais et taxes compris. Le calcul des honoraires et autres frais de l'IDEA sera effectué sur base de la décision qui sera prise par l'Assemblée générale de l'IDEA le 24 juin afin de déterminer les tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA. Le paiement du « prix » s'opèrera alors par le biais de l'abandon, par la commune, de parts du sous-secteur III.C de l'intercommunale pour une valeur correspondante. La différence sera payée en espèces. Les dividendes auxquelles la commune pourra prétendre, après cet abandon de parts, seront donc réduits à due concurrence.

Un courrier devra donc être adressé à la Région wallonne afin que le subside à

la construction soit transformé en subside à l'acquisition.

Il est donc proposé au Conseil communal d'approuver l'affectation du droit de tirage de 835.665€ dont dispose la commune à la réalisation d'une infrastructure sportive ainsi que les modalités d'application de ce droit de tirage, d'introduire auprès de la Région wallonne un dossier de demande de prime à l'acquisition sur base (des articles 11 et 15) du décret du 25 février 1999 relatifs aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Monsieur TACHENION demande la parole et souligne que par souci de cohérence par rapport aux décisions antérieures, le groupe PS s'abstiendra sur ce projet.

Ce point est donc approuvé par 16 voix pour et 7 abstentions.

12. Marché de fournitures – Choix du mode de passation du marché et fixation des conditions – Approbation :

- Acquisition de 2 véhicules énergétiquement propres (véhicules utilitaires électriques) pour le service des travaux communaux (service environnement)

En date du 13 mars 2009, le Ministre ANTOINE, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, informait la commune qu'elle pouvait bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de véhicules utilitaires électriques. Le 02 avril, le Collège a approuvé le principe et le dossier de candidature dressés par le service des travaux et l'a transmis au Service public de Wallonie, Mobilité et Voies hydrauliques afin d'obtenir ledit subside. Ce dossier concerne l'acquisition de deux véhicules de type utilitaire avec benne grillagée arrière, avec cabine fermée insonorisée, Des places prévues pour le chauffeur et un accompagnateur et tout l'équipement minimum tel que décrit dans les clauses techniques

A ce jour, l'administration communale n'a pas encore reçu confirmation de l'octroi de ce subside. Néanmoins, afin de pouvoir respecter les délais de transmission du dossier après attribution du marché, soit avant le 30 septembre prochain, il est ici proposé d'approuver le projet dressé par le service des travaux comprenant le cahier spécial des charges, le bordereau des prix et le modèle de soumission ainsi que l'estimation de la dépense, laquelle s'élève à 60.000€ TVA comprise pour les deux véhicules. Il s'agit d'un marché de fournitures qui sera donc subsidié. Le marché ne sera, en effet, lancé par le Collège qu'après obtention de la promesse ferme de subside de la part du Ministre.

Il est donc proposé, au Conseil communal, d'approuver le projet d'acquisition des deux véhicules énergétiquement propres pour le service des travaux, service environnement, sous réserve de l'octroi de la promesse ferme de subside par le Gouvernement wallon. Le montant de ces acquisitions s'élève à 60.000€ TVA comprise et le subside espéré s'élève à 50.000€. Ce marché sera passé par appel d'offres général et régi par le cahier général des charges ainsi que le cahier spécial des charges annexé au dossier. La dépense sera financée comme signalé précédemment.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

13. Intercommunale IRSIA – Invitation assemblée générale du 29 juin 2009

L'administration communale a reçu en date du 29 mai 2009 un courrier l'informant de la tenue d'une assemblée générale le 29 juin prochain ;

Les points portés à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivants :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2008
- Présentation des comptes de l'exercice 2008
- Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2008
- Rapport du Commissaire Réviseur
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Décharge à donner aux administrateurs
- Décharge à donner au Commissaire Réviseur
- Application de la réglementation sur les sociétés commerciales : Mise en continuité des activités de l'intercommunale suite à deux pertes successives

Il est donc proposé, au Conseil communal, de prendre position sur les points de l'ordre du jour et de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal de ce jour.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

14. Intercommunale I.P.F.H. – Invitation assemblée générale du 29 juin 2009

La commune a reçu un courrier daté du 29 mai 2009 de l'intercommunale IPFH demandant que le Conseil communal se positionne sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin prochain, en l'occurrence, il s'agit pour le Conseil communal :

➤ d'approuver ou non :

- Modification statutaire;
- Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008;
- Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2008;

➤ de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal de ce jour.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

15. Intercommunale ITRADEC – Invitation assemblée générale du 25 juin 2009

Le 22 mai dernier, l'Intercommunale ITRADEC informait l'administration communale de la tenue d'une assemblée générale le 25 juin prochain et invitait le Conseil communal à se positionner sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation des scrutateurs.
- Rapport de gestion pour l'exercice 2008 – bilan et compte de résultats 2008 – rapport du Collège des contrôleurs aux comptes – Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Décharge à donner aux administrateurs et au Collège des contrôleurs aux comptes.
- Approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

16. Intercommunale IGH – Invitation assemblée générale du 25 juin 2009

Suite au courrier du 26 mai dernier provenant de l'intercommunale IGH, soumettant, au Conseil communal, l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin prochain, en l'occurrence :

- Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 - Approbation
- Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration et réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2008

il est proposé, au Conseil communal, de se positionner sur ces points et de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à sa volonté exprimée ce jour.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

17. Intercommunale IEH – Invitation assemblée générale du 25 juin 2009

De la même manière, l'administration communale a reçu un courrier du 26 mai dernier de l'intercommunale IEH sollicitant l'approbation du Conseil communal sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin prochain, en l'occurrence :

- Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 - Approbation
- Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration et réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2008

Il est donc proposé au Conseil communal de se positionner sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale et de charger ses délégués de se conformer à la volonté exprimée ce jour.

Monsieur DETRAIN demande la parole et souligne que le 1^{er} juillet, une réunion importante sera organisée afin de mettre au point la SPRL IDEE. Il rappelle également l'augmentation de capital qui portera la part des communes à 75%, la confrontation qui se produit régulièrement avec la CREG et l'impact sur le prix que les consommateurs finaux devront payer.

Aucune autre remarque n'est émise et ce point est approuvé à l'unanimité.

Point supplémentaire

Monsieur Pierre CARTON a demandé qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour du Conseil communal. En voici le texte :

« Début août 2008, de violents orages ont causé de sérieuses inondations chez certains de nos concitoyens.

Les riverains de l'avenue Victor Regnard à Wihéries ont été particulièrement touchés par cette calamité.

Pouvez-vous nous informer du plan d'actions mis en place pour résoudre ou à tout le moins réduire l'ampleur de ces dégâts des eaux. »

Intervention en séance :

« Comme beaucoup de communes de notre région, Dour a été sérieusement touchée par les intempéries survenues lors de la nuit du 3 au 4 août 2008.

A côté des nombreuses habitations bien heureusement épargnées, d'autres ont subi d'importantes dégradations dues à ces pluies. Une grande partie des victimes de ces intempéries étaient en réalité touchées une fois de plus.

C'est le cas de bon nombre de riverains de l'Avenue Victor Régnart.

En rassemblant les souvenirs, des pluies diluviennes aux conséquences relativement similaires s'étaient abattues en 1981, 1984, 1990, 1996, 1999, 2001, 2004 et 2005.

Tout le monde n'a bien entendu pas été touché aussi durement à chaque époque mais certains riverains en sont à leur sixième expérience douloureuse.

Face à cette calamité qui anéanti des années de travail en quelques minutes, les habitants concernés et les pouvoirs publics doivent chercher une solution pour résoudre ou à tout le moins réduire l'ampleur de ces dégâts des eaux.

L'écoulement des eaux s'est fait presque directement des champs vers les trottoirs et la chaussée et ensuite vers les accès des garages en sous-sol des habitations. L'inondation d'un garage en sous-sol entraîne souvent la perte d'électroménager (frigos, congélateurs, séchoirs, lessiveuses, aspirateurs, ...), de matériels divers (tondeuses, compresseurs, ...), sans compter de nombreux dégâts aux murs et portes.

Les eaux provenant des égouts ont refoulé vers les citernes, WC, chambres de visite, vides techniques, dégraisseurs, ...

L'impact financier est très important mais il ne faut pas oublier les conséquences sur les conditions de vie des familles dans ces lieux souillés.

Les avaloirs bouchés, remplis de feuilles, boue, canettes et autres débris font probablement parties de l'explication à donner à ces débordements ainsi que le curage des fossés.

Ces quelques éléments rassemblés sont loin de constituer une analyse exhaustive.

J'espère que vous pourrez nous éclairer plus complètement sur le plan d'actions établi par les services compétents de notre Administration.

Merci de votre attention ».

Le Bourgmestre expose qu'effectivement, à certains endroits de l'entité, début août 2008, des problèmes d'inondation, suite à des pluies diluviennes ont été déplorés. A l'endroit précis, avenue Victor Régnart, ce phénomène peut s'expliquer, par différents facteurs. Tout d'abord, le sens des cultures ; il a été demandé aux agriculteurs d'essayer de modifier le sens des cultures afin d'éviter ou de limiter ce type de problème. Les avaloirs sont nettoyés régulièrement à cet endroit sensible. Ces nettoyages pourront encore être amplifiés lorsque la commune recevra, dans quelques semaines, la nouvelle hydrocureuse. L'eau est refoulée dans les tuyauteries : ce phénomène peut être évité par la pose de

clapets anti-retour, ce qui a été conseillé aux riverains. Un élagage important des arbres de l'avenue Victor Regnart sera très prochainement effectué, limitant ainsi également les risques de bouchons formés dans les avaloirs lors de l'évacuation des eaux.

Monsieur ALLARD rappelle également les critères de dimensionnement des égouts qui malheureusement, actuellement, ne sont plus tout à fait d'application étant donné les changements climatiques. Il rappelle également qu'une tranchée a été réalisée par les services au travers des champs, parallèlement à l'avenue Victor Regnart, afin de permettre l'écoulement partiel des eaux ainsi drainées.

Le Bourgmestre ajoute encore que les agriculteurs peuvent bénéficier de subsides pour la plantation de haies.

Monsieur MICHEZ souligne, dans ce contexte, que de gros efforts sont consentis, par le Parc naturel, pour soutenir les agriculteurs dans une telle démarche.

Question orale

Monsieur Jean MICHEZ a souhaité poser une question orale au Collège communal. En voici le texte :

« Une solution aux problèmes de retournement des automobiles et camions qui empruntent le Chemin des 34 (cul de sac), avait été amorcée en 2006.

Trois ans plus tard, la création de cette aire de retournement tarde à voir le jour.

Où en est-on dans ce dossier ? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour le débloquent ? »

Le Bourgmestre rappelle l'historique du dossier :

1. Courrier, en date du 26.02.2004, de tous les habitants des la rue des 34 expliquant leurs difficultés quotidiennes pour circuler dans la rue et demandant de trouver une solution.
2. Réponse de la Commune à ce courrier en date du 28.05.2004, accusant bonne réception et transmettant le dossier aux services compétents.
3. Collège du 16.08.2004, Rapport de Monsieur Robert Nouvelle reprenant la situation de l'étroitesse de la rue et les difficultés pour les riverains. Le Collège avait décidé de réaliser une emprise permettant l'aménagement d'un espace de manœuvres au bout du chemin des 34 et d'en demander l'estimation auprès du service technique.
4. Collège du 30.08.2004, le prix de l'emprise et de l'aire empierrée revêtue d'une couche de revêtement hydrocarboné sont estimés à 4.500 € TVAC. Le Collège décide donc de budgétiser ces travaux pour 2005 et d'en avertir les demandeurs.
5. Courrier de la Commune, en date du 08.09.2004, à tous les habitants du chemin des 34 les informant de la décision du Collège du 30.08.2004.
6. Courrier de la Commune, en date du 02.06.2005, à Monsieur Stiévenart lui demandant d'établir un plan de mesurage de l'emprise à réaliser suite à la décision du Collège du 30.05.2005.
7. Courrier, en date du 16.03.2006 priant la Commune de trouver en annexe 10 plans de mesurage ainsi que sa note d'honoraires de 1.125,81 € TVAC.

8. Courrier de la Commune, en date du 22.03.2006, à l'Inspectrice du Bureau de l'Enregistrement de Dour lui demandant de bien vouloir procéder à l'estimation de la parcelle de terrain d'une contenance de 6 a 58 ca.
9. Courrier de la Commune, en date du 23.03.2006, à Madame De Jaeger lui demandant si elle est disposée à céder une partie de sa parcelle à un prix à convenir sur base d'une estimation dressée par Madame la Receveuse de l'Enregistrement.
10. Courrier, en date du 21.04.2006, du Bureau de l'Enregistrement demandant à la Commune devant que l'acte sera passé. Devant le comité d'acquisition ou devant le Bourgmestre instrumentant ?
11. Courrier de la Commune, en date du 09.05.2006, au Bureau de l'Enregistrement leur précisant que vu l'état d'avancement du dossier, la Commune ne sait pas encore si l'acte d'acquisition sera passé à l'intervention d'un notaire ou devant le Bourgmestre instrumentant.
12. Courrier, en date du 29.06.2006, du Bureau de l'Enregistrement, reprenant le rapport d'expertise de l'Inspectrice. Tenant compte de l'état du bien, de sa situation, vu les points de comparaison, elle attribue au bien une valeur vénale de quatre mille cinq cents (4.500) euros l'hectare.
13. Collège du 25.09.2006, reprenant le rapport d'expertise du bureau de l'enregistrement et suggérant de proposer la somme de 296 € au propriétaire de la parcelle. Le Collège a décidé de proposer aux propriétaires d'acquérir ce terrain au prix de 296 €.
14. Courrier de la Commune, en date du 16.01.2007, à Madame De Jaeger lui annonçant la décision du Collège de lui faire une offre de 296 €.
15. Courrier, en date du 05.03.2007, de Madame De Jaeger demandant à la Commune de lui indiquer :
 - Le plan d'implantation de l'aire de retournement.
 - La superficie exacte du terrain que l'on compte exproprier.
 - Comment a été déterminée l'indemnité « d'expropriation » de 296€ ?
16. Courrier de la Commune, en date du 28.03.2007, à Madame De Jaeger, lui transmettant un plan de l'emprise à réaliser et lui précisant que ce montant est justifié, compte tenu de l'état du bien, de sa situation et vu les points de comparaison, le Bureau de l'Enregistrement de Dour a attribué au bien en cause la valeur vénale de 4.500 € l'hectare
17. Collège du 25.05.2007, Messieurs les Echevins Detrain et Allard souhaiteraient organiser une réunion le mercredi 6 juin 2007 à 18h à la Maison de Quartier relative à l'aménagement de la zone de détournement au chemin des 34. Le Collège décide de reporter l'organisation de cette réunion à une date ultérieure, soit après que le projet ait été établi et qu'il puisse être présenté valablement à la population.
18. Collège du .01.06.2007, il est proposé au Collège de faire une offre d'un montant de 362 € (5.500 € l'hectare) pour l'acquisition de la parcelle car dans l'acte d'achat de ces terrains, il apparaît que l'intéressée a acquis ces terrains à un prix supérieur à l'offre proposée par la Commune. Le Collège décide de marquer son accord et de proposer ce prix au vendeur.
19. Courrier de la Commune, en date du 04.06.2007, à Madame De Jaeger lui proposant la nouvelle offre du Collège d'un montant de 362 €.
20. Courrier de la Commune, en date du 03.09.2007, à Madame De Jaeger lui rappelant notre courrier du 04.06.2007 resté sans réponse.

21. Courrier de la Commune, en date du 10.01.2008, à Madame De Jaeger lui rappelant nos courriers du 04.06.2007 et du 03.09.2007 sont restés sans réponse et l'invitant à nous transmettre, dans les plus brefs délais, son accord sur la proposition.
22. De nombreux coups de téléphones ont également été passés à Madame De Jaeger dont les 2 derniers en date du 27.08.2008 et du 23.10.2008.
23. Collège du 21.11.2008, qui décide de solliciter une estimation de cette parcelle auprès du Comité d'acquisition de Mons et d'adresser un courrier au propriétaire pour l'informer de cette démarche et pouvoir lui faire une nouvelle proposition.
24. Courrier du Comité d'Acquisition, en date du 10.12.2008, informant la Commune qu'un dossier est ouvert chez eux.

Monsieur Jean-Louis ALLARD précise que le terrain est effectivement borné mais que ce qui semblerait bloquer les propriétaires, est le montant d'indemnisation trop faible consenti.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.